

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 avril 2026

La séance est ouverte par le Président à 19h40.
Du public est présent pour assister à la séance.

Le Président procède à l'appel : le quorum est atteint et les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Monsieur Julien BRUNHES a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 26 FÉVRIER ET 09 AVRIL 2026

Le Président demande si les procès-verbaux transmis avec la convocation à la séance appellent des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE les procès-verbaux des conseils communautaires du 26 février et 9 avril 2026**

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Le Président

Le Président a rapporté les quatre décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.**

1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU (NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES)

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la composition du Bureau à 14 membres dans la configuration suivante : Le Président, 10 vice-présidents ainsi que 3 conseillers délégués.**

2. ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT ET DE TROIS AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport et notamment les modalités d'élection du dernier vice-Président et des trois conseillers communautaires.

Monsieur Damien HEYRAUD et Monsieur Adrien POURRAT sont désignés assesseurs.

Le Président explique son souhait, d'une part, de tendre vers la parité hommes-femmes au sein de l'exécutif, et, d'autre part d'avoir une représentation équilibrée de l'ensemble des communes du territoire.

Pour la 10ème vice-présidence, le Président propose la candidature de Madame Marion ROLFET, élue à la commune d'Authezat.

Le Président précise également qu'il compte confier par délégation à Madame ROLFET le domaine de la vie économique.

Il n'y a pas d'autre candidature. Le dépouillement des bulletins est réalisé par les deux assesseurs.

Madame Marion ROLFET est élue avec 43 voix (5 votes blancs).

Le Président proclame les résultats et déclare Madame Marion ROLFET immédiatement installée.

Pour le poste de 1er conseiller délégué, en charge de l'eau, de l'assainissement et de la compétence GEMAPI, le Président propose la candidature de Monsieur Thierry JULIEN, Maire de Corent.

Il n'y a pas d'autre candidature. Le dépouillement des bulletins est réalisé par les deux assesseurs.

Monsieur Thierry JULIEN est élu avec 45 voix (3 votes blancs).

Le Président proclame les résultats et déclare Monsieur Thierry JULIEN immédiatement installé.

Pour le poste de 2ème conseiller délégué, en charge du sport et des activités de pleine nature, le Président propose la candidature de Madame Marianne BERTOLOTTA, élue à La-Roche-Blanche.

Il n'y a pas d'autre candidature. Le dépouillement des bulletins est réalisé par les deux assesseurs.

Madame Marianne BERTOLOTTA est élue avec 39 voix (9 votes blancs).

Le Président proclame les résultats et déclare Madame Marianne BERTOLOTTA immédiatement installée.

Pour le poste de 3ème conseiller délégué, en charge du Contrat local de santé, le Président propose la candidature de Monsieur Dominique GUELON, Maire d'Orcet.

Il n'y a pas d'autre candidature. Le dépouillement des bulletins est réalisé par les deux assesseurs.

Monsieur Dominique GUELON est élu avec 38 voix (9 votes blancs, 1 bulletin nul).

Le Président proclame les résultats et déclare Monsieur Dominique GUELON immédiatement installé.

Le Président indique que l'exécutif, dans sa version complète, se réunira dès le lendemain matin, à 9h30 au siège de Mond'Arverne Communauté, pour démarrer le travail collectif.

Il précise également que le placement dans la salle du jour sera le même pour les séances suivantes.

Enfin, le Président indique qu'un kit de bienvenue a été préparé par les services, avec notamment un certain nombre de documents permettant d'avoir des points de repère sur les grandes politiques de Mond'Arverne Communauté, son organisation, ainsi que l'organigramme des services.

3. INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'acter la demande du Président de baisser le montant de son indemnité par rapport au maximum prévu par décret, et d'accepter de fixer son indemnité selon le taux mentionné ci-dessus,**
- **D'accorder ainsi au président, aux Vice-Présidents et aux conseillers délégués de Mond'Arverne Communauté, les indemnités selon le tableau annexé.**
- **De prendre acte que l'indemnité du Président sera versée à compter de son élection, le 09 avril dernier, et que celles des vice-présidents et conseillers délégués le seront à compter de la date du caractère exécutoire de l'arrêté de délégation de fonction.**

4. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT LIÉS À L'EXERCICE DU MANDAT COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire, s'interroge sur le cas des réunions organisées par les syndicats auxquels la Communauté de communes adhère et pour lesquels des élus communautaires siègent. Le Président répond que dans ce cas-là c'est le syndicat, qui convoque aux réunions, qui remboursera les frais de déplacement.

Madame Michèle BROUSSE, Maire de Manglieu, demande si un chiffrage a été fait pour savoir quel coût cela va représenter. A ce stade, aucun chiffrage n'a été effectué néanmoins, si besoin, une décision modificative budgétaire sera soumise au vote.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le remboursement des frais occasionnés par les déplacements des élus, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation des pièces justificatives,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte relatif au remboursement de frais de déplacement des conseillers communautaires visés par la présente délibération.**

5. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des représentants à bulletin secret.

SICTOM Issoire Brioude : les représentants sont désignés à l'unanimité

SBA : les représentants sont désignés à l'unanimité

SICTOM des Couzes : les représentants sont désignés à l'unanimité

SME : les représentants sont désignés à l'unanimité

SEAT : les représentants sont désignés à l'unanimité

SMVVA : les représentants sont désignés à l'unanimité

SIAEP Bas Livradois : les représentants sont désignés à l'unanimité

Grand Clermont : les représentants sont désignés à l'unanimité

TE 63 : les représentants sont désignés à l'unanimité

EPF Auvergne : les représentants sont désignés à l'unanimité

SPL : les représentants sont désignés à l'unanimité

GIP : les représentants sont désignés à l'unanimité

PNRVA : les représentants sont désignés à l'unanimité

PNRLF : les représentants sont désignés à l'unanimité

CAUE : les représentants sont désignés à l'unanimité

Mission locale : les représentants sont désignés à l'unanimité

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De ne pas procéder à l'élection des représentants aux différents organismes à bulletin secret,**
- **D'approuver la désignation des représentants communautaires au sein des différents organismes extérieurs**

6. CIAS : ÉLECTION DES 16 ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE 1

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des membres du collège 1 du CIAS de Mond'Arverne Communauté à bulletin secret.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De ne pas procéder à l'élection des membres du collège 1 du CIAS de Mond'Arverne Communauté à bulletin secret,**
- **D'approuver les membres issus du premier collège du conseil d'administration du CIAS de Mond'Arverne Communauté.**

7. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION CPTS VAL D'ALLIER SUD

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'adhésion gratuite annuelle du CLS (Contrat Local de Santé) à la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Val d'Allier Sud,**

- **D'autoriser une tacite reconduction de l'adhésion sur la durée du CLS (2025-2030).**

8. RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-président délégué aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le règlement budgétaire et financier annexé au présent rapport.**

9. BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-président délégué aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Le président précise qu'il y aura une autre décision modificative plus conséquente en juin, car le budget, voté avant les élections, ne comprenait que les dépenses d'investissement obligatoires au titre de la sécurité ou d'engagements déjà pris.

Monsieur Franck PEYRONNET, élu à Vic-le-Comte s'interroge sur la sélection d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la redéfinition des systèmes d'information, est-ce que cela signifie que les systèmes d'information ne sont pas satisfaisants aujourd'hui ? La Directrice générale des services indique qu'il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage globale pour l'ensemble de nos systèmes numériques et informatiques, notamment dans la perspective du nouveau siège.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.**

10. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE OLLOIX : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-président délégué aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget annexe Eau potable d'Olloix.**

11. TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2026

Rapporteur : Franck SERRE

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le taux 2026 défini sur le périmètre de chacune des 27 communes de Mond'Arverne Communauté, à savoir :**

Corent	9,18 %
Les Martres de Veyre	9,18 %
Mirefleurs	9,18 %
Orcet	9,18 %
La Roche Blanche	9,18 %
La Roche Noire	9,18 %
St Georges-Sur-Allier	9,18 %
St Maurice-Es-Allier	9,18 %
Veyre Monton	9,18 %
Authezat	14,42 %
Busséol	14,42 %
La Sauvetat	14,42 %
Laps	14,42 %
Manglieu	14,42 %
Pignols	14,42 %
Vic le Comte	14,42 %
Sallèdes	14,42 %
Yronde et Buron	14,42 %

Ollaix	12,36 %
Aydat	12,36 %
Cournols	12,36 %
Chanonat	13,59 %
Le Crest	13,59 %
Saint Amant Tallende	12,36 %
Saint Sandoux	12,36 %
Saint Saturnin	12,36 %
Tallende	12,36 %

12. CULTURE : PARTICIPATION AU PROJET DE FIL EN FIL DU CHÂTEAU DE VERSAILLES AU PUY-DE-DÔME

Rapporteur : JULIEN BRUNHES

Monsieur Julien BRUNHES, Vice-président au tourisme, à la culture et à l'archéologie, présente le rapport.

Monsieur Sébastien CHELOUCHE, Maire de Pignols, demande, sachant que les ateliers débutent rapidement (à compter du 22 mai), à compter de quelle période les communes pourront communiquer. La communication a déjà débuté, des flyers et affiches ont été distribués dans les communes.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver les modalités du projet,**
- **D'autoriser le déroulement des ateliers dans les deux communes précitées,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant légal à signer tout document contractuel de partenariat en lien avec le projet.**

13. CENTRE DE GESTION : ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Monsieur Pascal BRUHAT, Maire de La-Roche-Noire s'interroge sur le fait de mutualiser cette adhésion avec les communes du territoire. La Directrice générale des services indique que cela fait partie de la cotisation obligatoire que toutes les communes paient au Centre de gestion.

Les communes peuvent donc adhérer gratuitement au service, cela fait partie de la cotisation payée.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'accepter de conventionner avec le Centre de Gestion du Puy-de- Dôme,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette convention.**

14. RECRUTEMENT : VACATION D'UN EXPERT DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à recruter un vacataire,**
- **De fixer la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.**
- **D'inscrire les crédits correspondants au budget.**

15. ORGANIGRAMME : ACTUALISATION

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

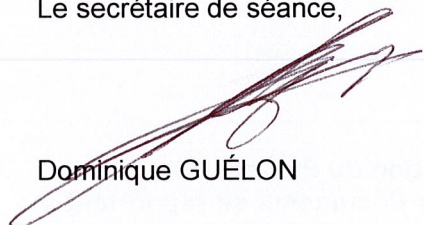
Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le nouvel organigramme joint en annexe.**


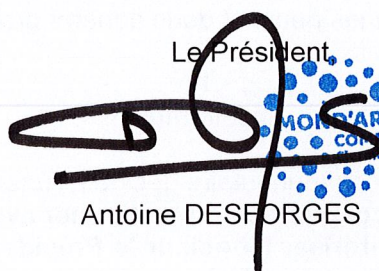
Le Président lève la séance à 22h10.

Le secrétaire de séance,



Dominiqe GUÉLON

Le Président,



Antoine DESFORGES